

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00431
Numéro SIREN : 848 739 397
Nom ou dénomination : A2GF PEINTURE DECO

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2024 sous le numéro de dépôt 3803

A2GF PEINTURE DECO
Société à Responsabilité Limitée
6, Rue de l'industrie – Saint Macaire en Mauges
49450 SEVREMOINE
*_**_**_*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A2GF PEINTURE DECO,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**AEC Commissariats
Cocerto Audit**
10 impasse Thalès - CS 70644
ZA Les Petites Bazinières
85016 La Roche sur Yon Cedex
02 51 37 44 17
larochesuryon@cocerto.fr

A l'Associée Unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associée unique en date du 29 mars 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société a pour objet social :

- travaux de peinture intérieure et extérieure, décoration et toutes opérations pouvant s'y rattacher ;
- commerce de travaux intérieurs et extérieurs liés au bâtiment réalisés en direct ou par voie de sous-traitance ;
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Les comptes clos au 30 septembre 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 712 256 Euros au 30 septembre 2023 et de 653 256 Euros au 30 septembre 2022. Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 63 819 Euros au 30 septembre 2023 (soit 8,96% du chiffre d'affaires) ; il était bénéficiaire de 60 257 Euros au 30 septembre 2022 (soit 9,22% du chiffre d'affaires).

Après prise en compte d'un résultat financier déficitaire de 458 Euros, d'un résultat exceptionnel de 3 000 Euros, et d'un impôt sur les sociétés de 12 340 Euros sur l'exercice, le résultat net s'établit à 54 021 Euros au 30 septembre 2023 contre 51 750 Euros au 30 septembre 2022.

L'actif du bilan au 30 septembre 2023, qui s'élève à 229 652 Euros contre 213 956 Euros au 30 septembre 2022, est principalement constitué des créances clients (96 442 Euros soit 42% du total du bilan au 30 septembre 2023) et de disponibilités (72 394 Euros soit 31,5% du total du bilan au 30 septembre 2023).

Les capitaux propres sont de 115 462 Euros au 30 septembre 2023 (dont 5 000 Euros de capital social) contre 101 440 Euros au 30 septembre 2022. L'endettement financier s'élève à 25 031 Euros et se compose essentiellement d'emprunts bancaires.

Les dettes d'exploitation au 30 septembre 2023 se composent principalement de dettes fournisseurs pour 34 289 Euros et de dettes fiscales et sociales pour 51 343 Euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers.

FAIT A LA ROCHE SUR YON
Le 5 avril 2024

AEC Commissariats – Cocerto Audit

Représentée par Frédéric CHEVALIER

***Commissaire aux Comptes et à la Transformation
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique***